

LE RENVOI AUX 22 METRES

Une équipe peut effectuer un renvoi aux 22 mètres :

- Si le ballon **sort en dehors des limites de la zone d'en-but**, soit en ballon « mort », soit en touche de but.
- Ou si un défenseur **aplatit dans son propre en-but** un ballon rentré par un adversaire.

Le coup de pied de renvoi est alors effectué en **coup de pied tombé** d'un point quelconque situé **derrière la ligne des 22 mètres**. Tous les coéquipiers du botteur devant se tenir en arrière du ballon et l'équipe adverse placée de l'autre côté de la ligne des 22 m.

Si ce coup de pied ne franchit pas cette ligne des 22 mètres, l'équipe adverse peut soit **faire rejouer le renvoi**, soit demander à bénéficier d'une **mêlée au milieu de la ligne des 22 mètres**.

Si le ballon est envoyé directement en **touche**, alors l'équipe adverse a le choix entre **refaire jouer le renvoi**, bénéficier d'une **mêlée** au centre de la ligne des 22 mètres ou alors **jouer une touche** sur la ligne de ces 22 mètres.

